

Séance régulière du 10 mars 2025
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 10 mars 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, président d'assemblée ainsi que Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Doris Jetté	Siège no 2
Regent Michaud	Siège no 3
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Absences : Justifiées

Monsieur Michel Pelletier, maire,

Monsieur Martin Harvey, siège No 1

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

À l'absence du maire et du maire suppléant, il a été décidé par l'ensemble des élus présents de nommer M. Denis Bergeron, comme président d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05, sous la présidence de M. Denis Bergeron, président d'assemblée

Assiste également à la séance Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

058-03-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1. Aucune correspondance

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

5.1. Adoption des dépenses de février 2025

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 28 février 2025

5.3. Démission de la conseillère madame Sylvie Lacoursière au siège numéro 4

5.4. Autorisation d'enchérir – vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

5.5. Croix-Rouge - entente de service aux sinistrés

5.6. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation d'inscription à la formation Pompier 1 – Monsieur Nathan Langevin

7.2 Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la Sécurité routière (C.C-24.2)

8. TRANSPORT/VOIRIE

8.1 Ghyslain Lambert – recommandation de paiement

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

059-03-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions

5. ADMINISTRATION

060-03-2025

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 28 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} février 2025 au 28 février 2025 totalisant un montant de 200 897.67\$ tel que présenté et les salaires de février au montant de 18 088.30\$

Canadien National	3 289.50\$
Équipements G. Gagnon PTO tracteur	365.49\$
Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec Partout	7 142.32\$
Imprimerie Giguère Ltée	684.10\$
Services de cartes Desjardins	766.84\$
Sogetel Internet, tel	271.35\$
Telus Cel voirie	69.58\$
Achat administration	116.25\$
Achat bibliothèque	542.38\$
CNS Sécurité inc. alarme Étang	248.35\$

Achat pompier	95.43\$
Félix Sécurité Inspection Extincteurs	358.91\$
Achat voirie	29.55\$
Librairie Poirier	54.30\$
Lignes Maska, scellement fissure	22 996.50\$
Location C.D.A. inc.	61.40\$
Nordikeau inc. Test eaux	590.91\$
Services Techniques (tête de gaffe + Poignée)	260.43\$
Transport Viateur St-Yves	37 729.18\$
Argus Environnement inc.	413.91\$
Bergeron Électrique/Fluorescent-T12	249.21\$
Centre de rénovation St-Paulin	130.86\$
CMP Mayer Inc. Habit combat	3 342.50\$
Construction et Pavage Portneuf/Camirand-Waterloo	93 637.05\$
Éducazoo Inc. Coût activité animaux	632.37\$
Emco Québec crédit, clé ouvrir Aqueduc	169.78\$
Épicerie Jacques Lessard/essence, divers	652.66\$
Fond d'information territoire/mutations	12.00\$
MRC de Maskinongé/Redevance enfouissement/fibre optique	3889.29\$
Municipalité de Saint-Justin/Q-p Archiviste	1 663.91\$
Pavage Gravel Inc.(Travail à différents niveau	13 808.49\$
PG Métal Repentigny Inc. Couper clé pour eau	34.49\$
Presse Commerce corporation revues bibliothèque	384.08\$
Protection incendie CFS Ltée Bague d'étanchéité	24.14\$
Réseau biblio CQLM contribution annuelle	5 194.59\$
Société d'histoire et Généalogie de St-Paulin	50.00\$
Théâtre de marionnettes Jacques Boutin Bibliothèque	775.00\$
Total	200 897.67\$

Monsieur le maire demande le vote.

061-03-2025

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 28 février 2025 tel que présenté par la greffière-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

062-03-2025

**DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MADAME SYLVIE LACOURSIÈRE
AU SIÈGE NUMÉRO QUATRE (4)**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Sylvie Lacoursière a remis sa démission du poste d'élue au siège numéro quatre (4) au sein du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont avec effet à la date du 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette démission a été acceptée conformément aux dispositions légales et aux règlements municipaux en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR, madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par, monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, d'accepter avec effet à la date du 10 février 2025, la démission de la conseillère madame Sylvie Lacoursière à titre d'élue au siège numéro quatre (4).

QUE le siège d'élue numéro quatre (4) demeure vacant jusqu'à la prochaine élection.

QU'un message de remerciement et de reconnaissance pour le travail accompli par la conseillère madame Sylvie Lacoursière, durant son mandat sera envoyé;

Monsieur le maire demande le vote.

063-03-2025

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Maskinongé, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Maskinongé, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire

Monsieur le maire demande le vote.

064-03-2025

CROIX ROUGE- ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge nous a fait parvenir son entente de service aux personnes sinistrées

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu de payer la contribution requise au montant de 225.00\$ pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026

Monsieur le maire demande le vote.

065-03-2025

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Simon Allaire,

DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Monsieur le maire demande le vote.

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

066-03-2025

AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1- M. NATHAN LANGEVIN

CONSIDÉRANT les exigences du « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École national des pompiers du Québec;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud, d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier 1 » monsieur Nathan Langevin.

Monsieur le maire demande le vote.

067-03-2025

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (c.c24-2)

ATTENDU QUE 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter à notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.

C24-2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-premières ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson M. André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec

Monsieur le maire demande le vote.

8. VOIRIE

068-03-2025

GHYSLAIN LAMBERT – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour les travaux réalisé par Construction et Pavage Portneuf à l'intersection du rang Waterloo et rue Camirand au montant de 81 441.23\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil prenne connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro #117449 et autorise le paiement au montant 81 441.23\$ plus taxes à Construction et Pavage Portneuf Inc.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées sur un panneau de vitesse et sur la demande de l'activité Tricotés Serrés

14. CLÔTURE DE LA SESSION

069-03-2025

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h53.

Denis Bergeron
Président d'assemblée

Mamou Kaba
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Bergeron, président d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Bergeron
Président d'assemblée